

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA18 170001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA18 170002

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Reconnaît que nous sommes en territoire mohawk non cédé.

Souligne le décès de père Emmett Jonhs et rappelle l'importance de son travail au cours des années.

Rappelle l'adoption du budget et explique les raisons des hausses de taxes. Elle explique que le véritable impact de cette hausse sur les loyers sera de 4 \$/mois en moyenne et rappelle les investissements qui seront faits notamment pour le déneigement des trottoirs, l'augmentation des transferts aux arrondissements et le transport en commun.

En lien avec le déneigement, rappelle que 45 cm sont tombés en 24 heures et explique que deux souffleuses ont connu des bris.

Annonce la tenue du premier « Café avec la mairesse de l'arrondissement » le 21 janvier 2018 à 14 h, au Caravane Café, situé au 3506, avenue Lacombe.
- Marvin Rotrand

Indique que la Ville de Toronto a adopté une motion pour reconnaître le mois de juin comme le Mois du patrimoine philippin, que le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi en ce sens, et qu'il compte déposer une telle motion au conseil d'arrondissement. Il précise que la Journée d'indépendance des Philippines est le 12 juin, et que plusieurs autres événements et fêtes se tiennent lors de ce mois, d'où son choix.

A déposé une motion au conseil municipal pour inviter le gouvernement du Canada à établir une taxe d'accise sur les boissons sucrées, laquelle a été adoptée avec l'amendement de M. Perez et indique avoir reçu des appels des conseillers municipaux d'une vingtaine de villes canadiennes qui souhaitent suivre les pas de Montréal.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal, déposera une motion d'appui au projet de loi S-238 du Sénat du Canada qui rendrait illégale l'importation de nageoires de requin au Canada.

En lien avec l'adoption du budget par la Ville de Montréal, rappelle que le taux d'inflation pour 2017 est de 1,7 % alors que la hausse de taxes moyenne est de trois fois ce taux. À l'arrondissement, la hausse de taxes moyenne est de 4,2 % et les bâtiments les plus touchés sont les conciergeries dont les appartements subiraient une hausse des loyers de plus de 4 \$/mois.
- Lionel Perez

Déplore le justificatif lié à la hausse de taxes et rappelle que l'administration Coderre a pris les choses en main en faisant des investissements dans les infrastructures au cours de son mandat lesquels sont passés de 100 M\$ en 2013 à 350 M\$ en 2017.

En lien avec le déficit annoncé par la mairesse concernant l'administration passée, croit que les états financiers présentés par le Vérificateur général démontreront qu'il n'y avait pas de déficit de 350 M \$.

Mentionne que son parti a proposé la création d'un Bureau indépendant du budget pour avoir des évaluations indépendantes et autonomes.



- Christian Arseneault

Après deux opérations de chargement de neige réussies avant les fêtes, indique que l'arrondissement a connu des problèmes lors du dernier chargement et souhaite que les outils nécessaires et le soutien politique soient apportés aux services.

Rappelle que le budget adopté vise à remplir une promesse électorale soit des investissements massifs dans les infrastructures souterraines.

Annonce la tenue du premier Café citoyen dans son district et invite les citoyens à venir le rencontrer le samedi 26 janvier de 10 h à 12 h au Café 92 situé sur la rue Shebrooke Ouest.
- Peter McQueen

Explique que la problématique du montage des patinoires extérieures en décembre en raison des variations de température et celle concernant les lumières au parc Notre-Dame-de-Grâce sont maintenant réglées.

Souligne les efforts pour le déneigement suite à certains problèmes qu'a connu l'arrondissement.

En lien avec l'augmentation des taxes, explique que les hausses de 7 % découlent de la hausse de l'évaluations 2017-2018-2019 des immeubles de 6 logements et plus et précise que les hausses de loyer pour un appartement dans un tel immeuble se situeraient entre 3 \$ et 5 \$/mois.
- Magda Popeanu

Malgré le taux d'augmentation du budget de 5,2 % avancé par l'opposition, indique que le budget a réellement augmenté de 2,7 %, la balance étant liée à des sommes provenant du gouvernement du Québec et qui seront dépensées par la Ville. Elle rappelle également que le budget comprend le paiement de la dette liée aux papiers commerciaux pris en 2008 et qui arrivaient à échéance en 2018.

En lien avec la promesse de construire 6 000 logements sociaux et 6 000 logements abordables, indique que l'administration a prévu un budget pour créer cinq postes supplémentaires pour gérer le nouveau programme « Accès Montréal », lequel permettra le financement de la construction de logement social. Une nouvelle politique d'inclusion sera mise en place concernant les logements abordables et une consultation publique sera tenue sur ce sujet.

Annonce l'ajout d'inspecteurs à la Ville centre, portant ainsi cette équipe de 17 à 30 personnes. Elle précise que la Ville fera évaluer le risque d'insalubrité de tous les logements sur son territoire en leur attribuant une cote et que cette équipe aura pour rôle d'inspecter les bâtiments avec des cotes d'insalubrité élevées.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Ghislaine Laliberté

Demande à ce que la Ville rende obligatoire la stérilisation des chiens à partir de l'âge de 6 mois pour en limiter leur nombre.
- Michael Shafter

Indique avoir assumé 30 % d'augmentation de taxes en 10 ans et déplore l'absence de déneigement sur la rue au cours des 12 derniers jours. Il rappelle sa suggestion d'ouvrir le site de l'Hippodrome comme site d'élimination de la neige et croit que le gouvernement du Québec devrait permettre à Montréal de gérer les lieux de vente de cannabis récréatif et de récupérer les profits dans le but de pouvoir offrir de meilleurs services aux citoyens.
- Aida Flora

Explique une problématique de reprise de logement par le propriétaire touchant neuf locataires d'un immeuble dans le secteur Snowdon.



- Joel Coppieters Souligne le décès du père Emmett Johns et l'importance de son travail auprès de jeunes en difficulté, et demande à ce qu'un geste tangible soit fait en sa mémoire, par exemple un projet d'aide pour les jeunes dont il s'occupait, plutôt que d'uniquement renommer un lieu en son nom.

- Edgardo Tupaz À titre de président du *Montréal Marquis Basketball Club*, informe que la Ville de Montréal a été choisie pour tenir le 31^e tournoi intercités de l'Association nord-américaine de basketball et demande le soutien de la Ville de Montréal. Il s'enquiert également de l'état de la demande de reconnaissance de l'organisme par l'arrondissement.

- Pierre Pelletier **Dépose** un document présentant les problématiques de circulation de transit sur l'avenue Ponsard créées notamment par les nouvelles technologies liées aux systèmes de localisation GPS et demande à ce que la Ville prenne les mesures pour y remédier.

- Claire Abraham À titre de représentante de Projet Genèse, demande à ce que les permis de rénovations majeures/agrandissement/subdivision ne soient délivrés que lorsqu'une preuve du respect des droits des locataires est fournie par le propriétaire. Elle souhaite également connaître la faisabilité d'inscrire sur les permis si l'éviction du locataire est requise.

- Francine Brodeur À titre de résidente du secteur Glenmount, remercie le conseil d'arrondissement de la motion appuyant la pétition des parents contestant la modification des critères d'admission de la circonscription scolaire Marguerite-Bourgeoys pour 2018-2019, qui ferait en sorte que les enfants de ce secteur seraient les premiers ciblés en cas de transfert administratif.

- Pierre Éloi Talbot À titre de résident du secteur Glenmount, présente les changements proposés par les commissions scolaires, rappelle la demande dans la pétition signée par plus de 500 parents de ce secteur et sollicite l'appui du conseil.

- Paul Kauler En lien avec l'éviction prochaine de neuf locataires d'un bâtiment de la rue Bouchette, déplore que ces actions créent un sentiment d'insécurité auprès des autres locataires des bâtiments détenus par ce même propriétaire et demande des précisions sur la délivrance de permis.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand Souligne les plaintes qu'il a reçues concernant le déneigement de l'avenue de Westbury entre les avenues Saint-Kevin et De Courtrai.

 - Peter McQueen Étant donné l'échéance prochaine de l'actuel contrat, demande quand aura lieu l'appel d'offres pour le nouveau contrat de déneigement.

 - Christian Arseneault Fait état d'une problématique de congestion dans le secteur de l'école Saint-Catherine-de-Sienne en raison de l'heure de passage des camions lors de la collecte des matières résiduelles.

 - Lionel Perez Demande à Mme Popeanu des clarifications concernant l'ajout de postes d'inspecteurs à la Ville centre.

 - Magda Popeanu S'enquiert des mesures qui seront prises pour améliorer le déneigement sur l'avenue Ridgewood, lequel est problématique pour la circulation des autobus.
-



CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose un courriel du 15 décembre 2017 de M. Edward J. Kalil concernant le règlement sur les graffitis.

RÉSOLUTION CA18 170003

CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - PARC LOYOLA

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 698 902,61 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'un terrain de soccer et l'aménagement de paysage au parc Loyola aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-17-AOP-DAI-038.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 390 061,80 \$, plus les taxes, pour un total de 2 747 973,55 \$, comprenant les contingences au montant de 245 354,78 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 49 070,90 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1174921009

RÉSOLUTION CA18 170004

DÉPENSE ADDITIONNELLE - NADEAU NADEAU BLONDIN INC. - CHALET DU PARC NDG

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'augmenter la valeur du contrat à Nadeau Nadeau Blondin inc. de 88 766, 48, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de services professionnels en lien avec le projet de réaménagement et de rénovation au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-012 - (CA 16 170152).



D'autoriser une dépense totale à cette fin de 92 100,76 \$, taxes incluses, comprenant, l'ajustement du contrat de services professionnels de 86 438,24 \$, taxes incluses, les contingences supplémentaires de 2 328,24 \$, taxes incluses, et les incidences supplémentaires au montant de 3 334,28 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1164921003

RÉSOLUTION CA18 170005

CONTRAT - RAMCOR CONSTRUCTION INC. - PARC NDG (PLACE DE VIMY)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Ramcor Construction inc. le contrat pour la réfection du site commémoratif du parc Notre-Dame-de-Grâce (Place de Vimy) phase 2, aux prix et conditions de sa soumission conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-17-AOP-DA-035.

D'autoriser une dépense à cette fin de 509 363,75 \$, plus les taxes, pour un total de 585 640,97 \$ comprenant les contingences au montant de 76 387,95 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172703011

RÉSOLUTION CA18 170006

DÉPENSE ADDITIONNELLE - DUOSON MULTIMÉDIA INC. - WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CA



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 455 \$, taxes incluses, pour la webdiffusion des séances du conseil de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Duoson multimédia inc. (CA16 170214), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 050,45 \$ à un montant maximal de 54 505,45 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1165284004

RÉSOLUTION CA18 170007

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 2 ORGANISMES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation de l'événement « L'hiver en fête à Côte-des-Neiges », qui se déroulera au parc de Kent le 3 février 2018.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) à Jeunesse Benny pour la réalisation de l'événement « Carnaval d'hiver », qui se déroulera au parc Benny le 10 février 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1177772004

RÉSOLUTION CA18 170008

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 6 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 300 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association des locataires de l'habitation Place Lucy 5600, boulevard Décarie, bureau 001 Montréal (Québec) H3X 3Z4 a/s Mme Salvacion Datario Devera Présidente	Afin de venir en aide au maintien du programme d'activités socio-communautaires 2018 pour les résidents de cet immeuble.	TOTAL : 700 \$ Sue Montgomery 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$
Association des locataires de Place Newman 6300, boulevard Décarie, app. 307 Montréal (Québec) H3X 3Z8 a/s Mme Joan Edward, présidente	Pour continuer le maintien des activités sociocommunautaires offertes des résidents de l'immeuble en 2018.	TOTAL : 700 \$ Sue Montgomery 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$
Les Amis de la Loge de Montréal The Montreal Lodge Brothers 6691, chemin de la Côte-Saint-Luc, bureau 6 Montréal (Québec) H4V 1G9 a/s M. John Fitzroy, secrétaire	Pour apporter notre soutien aux activités de cet organisme en 2018.	TOTAL : 200 \$ Magda Popeanu 200 \$
Association des étudiants et étudiantes de l'Institut de recherche en immunologie et oncologie 2950, chemin de Polytechnique Local SI-331 Montréal (Québec) H3T 1J4 a/s Mme Mireille Larouche	Pour appuyer l'évènement « Dans les coulisses de la recherche » organisé par les étudiants de l'IRIC (Institut de recherche en immunologie et oncologie).	TOTAL : 300 \$ Magda Popeanu 300 \$
Association des locataires de l'habitation Isabella 4550, avenue Isabella, bureau 510 Montréal (Québec) H3T 2A2 a/s Mme Lidi Costache	Pour aider à démarrer des ateliers permettant de briser l'isolement des résidents de cet immeuble.	TOTAL : 1 000 \$ Magda Popeanu 1 000 \$
Association culturelle roumaine 6767, ch. de la Côte-des-Neiges Bureau b.693.5 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Mme Corina Diana Haiduc Luca Présidente	Pour apporter notre soutien financier à cette association relativement à l'organisation de la Fête de l'ACR prévue le 2 février 2018.	TOTAL : 400 \$ Magda Popeanu 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1185265001



RÉSOLUTION CA18 170009**DÉCHIQUETAGE ET COLLECTE DE BRANCHES SUR LE DOMAINE PRIVÉ**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1177551007

RÉSOLUTION CA18 170010**DÉPENSE - REMPLACEMENT DU MOBILIER - 6767, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense maximale de 75 458,67 \$ taxes incluses, pour le remplacement de mobilier usagé dans le Centre socio-communautaire Le 6767.

D'adjuger à la compagnie Bouty, le contrat à cette fin de 75 458,67 \$, taxes incluses. Le tout, conformément aux documents de la Direction de l'approvisionnement, et en vertu de l'entente cadre, 1013950.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1177772005

RÉSOLUTION CA18 170011**DÉPENSE - THÉÂTRE BTW INC.**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery



D'autoriser une dépense de 650 \$ au Théâtre BTW inc. (*Black Theatre Workshop*).

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Théâtre BTW inc. <i>Black Theatre Workshop</i> 3680, rue Jeanne-Mance Bureau 432 Montréal (Québec) H2X 2K5 a/s Mme Jacklin Webb, Présidente	Pour l'achat de 5 billets dans le cadre de la 32 ^e édition du <i>Gala Vision Celebration</i> du <i>Black Theatre Workshop</i> qui aura lieu le samedi 27 janvier 2018 afin d'aider au financement de ses activités.	TOTAL : 650 \$ Peter McQueen 260 \$ Sue Montgomery 260 \$ Christian Arseneault 130 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1185265002

RÉSOLUTION CA18 170012

ORDONNANCE - ÉDICULE DE LA STATION DE MÉTRO VENDÔME

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu de l'article 20 *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M, c.B-3) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, l'ordonnance numéro OCA18 17001 autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction du nouvel édicule de la station de métro Vendôme situé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, pour la période s'échelonnant du 22 janvier au 31 octobre 2018 inclusivement ainsi que deux longues fins de semaine de 3 jours incluses pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1173558053

RÉSOLUTION CA18 170013

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17289

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA18 17289 autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un débarcadère situé sur le coté est de l'avenue Mountain Sights sur une partie du lot 2 652 188.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1173558002

RÉSOLUTION CA18 170014

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17290

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA18 17290 sur les tarifs (exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1174570024

RÉSOLUTION CA18 170015

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17291

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement d'emprunt RCA18 17291 autorisant le financement de 2 731 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement dans divers parcs d'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1177078001

RÉSOLUTION CA18 170016

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17292

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement d'emprunt RCA18 17292 autorisant le financement de 7 157 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de ruelles, de pistes cyclables et de réparations mineures de trottoirs.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1177078002

RÉSOLUTION CA18 170017

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17293



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le Règlement d'emprunt RCA18 17293 autorisant le financement de 7 239 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection d'immeubles à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1177078003

RÉSOLUTION CA18 170018

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17294

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA18 17294 modifiant le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (CDN/NDG - 4).

Un débat s'engage.

Dissidence : Lionel Perez

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.07 1163558038

RÉSOLUTION CA18 170019

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault



D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA18 17002, OCA18 17003 et OCA18 17004 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177772006

RÉSOLUTION CA18 170020

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-103

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre l'usage « carburant » pour la propriété issue de l'unification des propriétés situées aux 5405 et 5431, chemin de la Côte-des-Neiges.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que l'occupation du terrain et du bâtiment aux fins de l'usage « carburant » sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 40 et au paragraphe 1° de l'article 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION I CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment situé au 5431, chemin de la Côte-des-Neiges est autorisée. La démolition du bâtiment n'entraîne pas l'obligation de démolir la marquise et les postes d'essence.
5. La demande de certificat d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que la demande de certificat d'occupation pour l'usage « carburant ».
6. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.
7. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.
8. Dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et, aux endroits illustrés sur le plan P-3 de l'annexe B, gazonné.
9. Une garantie bancaire de 100 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que l'aménagement paysager soit complété.

SECTION II TAUX D'IMPLANTATION

10. Le taux d'implantation minimal est de 20 %.

SECTION III AFFICHAGE

11. Une seule enseigne au sol d'une hauteur maximale de 5,5 m est autorisée.
12. La superficie maximale d'enseigne est de :
 - 1° 7 m² sur le bâtiment;
 - 2° 8 m² pour une enseigne au sol.
13. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon est interdite.
14. Lorsqu'une enseigne comporte un dispositif d'éclairage, l'éclairage doit être orienté vers le bas et la dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne.

SECTION IV AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS



15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés.

16. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

17. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ou d'étalage extérieur ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

SECTION V AUTRES CONDITIONS

18. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants :

- 1° la quantité hebdomadaire de matières résiduelles produites;
- 2° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 3° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 4° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 5° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 6° la méthode de collecte privée ou publique;
- 7° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

19. Au moins une borne de recharge électrique doit être aménagée.

20. Un maximum de quatre pompes à essence est autorisé. Les pompes à essence sont autorisées uniquement à l'emplacement identifié sur les plans de l'annexe B.

SECTION VI CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction visant la transformation du bâtiment et l'aménagement du terrain ainsi que toute demande de permis d'enseigne sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les critères qui y sont prévus et les objectifs et critères additionnels suivants :

Objectifs

- 1° assurer l'intégration des travaux de transformation ou des nouvelles constructions à l'environnement existant;
- 2° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 3° créer des espaces à l'échelle humaine.



Critères

- 1° l'aménagement paysager doit être conçu de façon à limiter les surfaces minéralisées et maximiser la couverture végétale et doit permettre un cheminement libre d'obstacle pour les personnes à mobilité réduite;
 - 2° une enseigne ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique d'une construction ou du terrain;
 - 3° l'impact visuel d'une enseigne ne doit pas dominer ou porter un quelconque ombrage à une caractéristique architecturale, paysagère ou naturelle de son environnement;
 - 4° le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture de la construction et du paysage et contribuer à leur mise en valeur;
 - 5° l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique d'une construction ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans de l'annexe B.
-

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Plans P-1 à P-7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1173558049

RÉSOLUTION CA18 170021

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CCU

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

De renouveler le mandat de Mme Geneviève Coutu, membre titulaire, pour une période de deux ans, soit du 8 décembre 2017 au 8 décembre 2019.

De nommer Mme Isabelle Dumas à titre de membre titulaire jusqu'à l'échéance de son mandat.

D'autoriser le lancement d'un appel de candidatures pour le comblement de deux postes de membre suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1173930005



RÉSOLUTION CA18 170022**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - NOVEMBRE 2017**

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017

60.01 1174535018

RÉSOLUTION CA18 170023**MOTION - COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS**

ATTENDU QUE les critères d'inscription et les critères pour les transferts administratifs de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoy s proposés pour 2018–2019 font l'objet de modifications par rapport aux critères de 2017–2018;

ATTENDU QUE les critères proposés feraient passer la priorité d'inscription des élèves de la zone grise 2- Montréal/Ville Mont-Royal de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoy s de a) à f) en plus de faire en sorte que ces mêmes élèves seraient les premiers ciblés en cas de transfert administratif;

ATTENDU QUE la zone grise 2 - Montréal/Ville Mont-Royal englobe géographiquement le secteur de Glenmount à Montréal qui fait partie du bassin d'alimentation des écoles Saint-Clément à Ville Mont-Royal, et a historiquement toujours fait partie du bassin de ces écoles;

ATTENDU QUE les résidents de Glenmount, en raison de leur situation géographique, ont toujours fait partie intégrante de la communauté et des activités de Ville Mont-Royal, de la paroisse de Saint-Joseph-de-Mont-Royal, de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoy s et plus précisément des écoles Saint-Clément;

ATTENDU QUE les élèves résidant à Glenmount ont toujours été reconnus au même titre que les élèves du territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoy s, et ce, depuis la création des commissions scolaires linguistiques en 1998 et que les zones grises avaient été instaurées spécifiquement afin que les résidents des zones grises, dont Glenmount, demeurent dans les mêmes écoles;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec fait la promotion du transport actif vers l'école, une saine habitude de vie qui permet de s'approprier son quartier;

ATTENDU QUE l'école Saint-Clément-Ouest vient de procéder à un agrandissement il y a un an afin de pouvoir accueillir davantage d'élèves;

ATTENDU QUE les critères proposés pour 2018–2019 devaient faire l'objet de consultations et que les résidents de la zone grise 2 - Montréal/Ville Mont-Royal n'ont pas été consultés ou informés adéquatement;



ATTENDU QU'une telle décision aura un impact direct sur le développement durable, le transport actif et la qualité de vie des résidents, familles et enfants du secteur de Glenmount.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault
Sue Montgomery

Que le conseil d'arrondissement appuie la pétition des parents qui contestent la modification des critères d'admission 2018–2019 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys aux écoles du secteur de Glenmount.

Que le conseil d'arrondissement demande à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de retarder d'un an la décision de modifier les critères d'admission.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1183571001

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 30.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA18 170001 à CA18 170023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

